



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 31 janvier 2022

Date de convocation : 20/01/2022

**Etaient présents** : Cyril **POINTUD**, Christelle **CUNIS**, Clément **VAROQUIER**, Yann **DUVERDIER**, Audrey **SIMONET**, Fanny **BERTHELLEMY**, Olivier **MONTAGNAC**, Jérôme **ROUYER**, Jean-Luc **HANCZYK**

**Excusés** : Emeline **APPERT** donne pouvoir à Fanny **BERTHELLEMY**, Jérémy **BONNET** donne pouvoir à Jérôme **ROUYER**, Delphine **HOYET** donne pouvoir à Cyril **POINTUD**, Houssni **JANAH** donne pouvoir à Olivier **MONTAGNAC**,

**Absents** : Flavie **BASTOS-HANCZYK**, Guy **MERAT**

### Approbation du compte rendu du 10 janvier 2022

Le compte rendu est approuvé.

### Indemnité relative au sinistre « dégâts des eaux » survenu au Groupe Scolaire « du Plantinot »

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des Membres présents qu'un dégât des eaux est survenu le 28/06/2021 au sein de notre Groupe Scolaire « du Plantinot ».

Monsieur le Maire a donc effectué une déclaration de sinistre auprès de notre assurance. Celle-ci a mandaté un expert afin d'estimer et de déterminer les dommages occasionnés par ces circonstances.

Une réfection et remplacement de dalles sont nécessaires et en cours de réalisation dans la salle d'art et salle de classe concernée par ce dégât des eaux, ainsi que le remplacement de matériel informatique.

L'indemnité déterminée par expertise est arrêtée à la somme de 5 656.33 € TTC avec un premier versement immédiat de 4 156.89 € TTC, le solde restant dû sera attribué à l'appui des justificatifs des factures acquittées, après travaux.

Pour ce faire et afin d'obtenir ces versements, Monsieur le Maire doit déclarer être d'accord sur le montant de cette indemnité par le biais d'une lettre d'acceptation dûment signée par ses soins, à retourner au Cabinet d'Expertise.

Après cet exposé, les Membres présents autorisent Monsieur le Maire à accepter l'indemnité relative au sinistre « dégâts de eaux » survenu au Groupe Scolaire « du Plantinot »

## Débat d'orientations budgétaires pour préparation Budget 2022 M57

Monsieur le Maire rappelle que la Commission des Finances s'est réunie lundi 24 janvier 2022.

Au cours de cette réunion, les résultats de clôture de l'exercice 2021 ont donc été annoncés ainsi qu'une réflexion sur les dépenses d'opérations d'investissement à envisager au cours de cette année 2022 et les versements de subventions aux diverses associations.

Monsieur Yann DUVERDIER, Conseiller Municipal, présente donc différents tableaux et graphiques de notre situation financière actuelle ainsi qu'une projection budgétaire jusqu'à la fin de cette mandature, (en 2026), permettant aux Membres présents de classer par ordre de priorité, les dépenses possibles d'investissement et de fonctionnement, à inscrire au Budget 2022 M57.

Après concertation, voici la liste des opérations de dépenses retenues :

### En investissement :

- Pré-aménagement du terrain rue de la Mairie, jouxtant le parking
- Installation d'une machine à pain
- Achat de mobilier pour la salle des fêtes
- Achat et pose d'un défibrillateur

### En fonctionnement :

- Réfection de la toiture du bâtiment pré-fabriqués du Groupe Scolaire

Les subventions communales versées aux différentes associations ont été réétudiées et figureront en annexe lors du vote du Budget 2022 M57.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### Repas des Aînés

Le repas des Aînés traditionnellement organisé annuellement, courant février/mars, suscite de nombreuses interrogations quant à sa reconduction/ou non cette année, au vu de l'évolution et des prescriptions sanitaires liés à l'épidémie de la Covid 19.

L'année dernière, celui-ci n'a pas pu avoir lieu et a été exceptionnellement remplacé par la distribution de paniers gourmands aux personnes âgées de 65 ans et plus.

Depuis de nombreuses années, ce repas est un moment très attendu et très apprécié des personnes participantes, les organisateurs espèrent donc pouvoir maintenir ou reporter cette journée conviviale, un peu plus tardivement dans l'année 2022.

Ce sujet est à l'étude.

### La Fabrique de Charley

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble des Membres présents de la réception d'un courrier émanant de « La Fabrique de Charley », Foodtruck pizzas et burgers.

Jusqu'alors, installé tous les jeudis à partir de 18 h 30, face à l'abri bus rue Principale, celui-ci nous avise ne plus pouvoir maintenir son déplacement sur notre Commune, pour des raisons de logistique.

## URBANISME

**PC 051 476 22 R0001**

Construction d'un hangar

**M. Etienne FAYOLLE**

6 Rue de Courtisols

**DP 051 476 22 R 0001**

Changement fenêtres, portes et  
Isolation extérieure

**Mme Florence BATY**

24 rue de Dampierre

**FIN DE SEANCE A 23 H 25**

## CONSEILS MUNICIPAUX 2022

(sous réserves de modifications)

- Lundi 7 mars 2022 (Vote du budget)
- Lundi 4 avril 2022
- Lundi 2 mai 2022
- Lundi 20 juin 2022
- Lundi 5 septembre 2022
- Lundi 3 octobre 2022
- Lundi 14 novembre 2022
- Lundi 12 décembre 2022

**Le Maire  
Cyril POINTUD**

